

Rappel des règles de nettoyage des forêts

Qu'est-ce qu'est le débroussaillage ?

Le débroussaillage (ou débroussaillage) consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles...) pour diminuer l'intensité des incendies et freiner leur propagation. Il peut s'agir, par exemple, d'élaguer les arbres ou arbustes ou d'éliminer des résidus de coupe (branchage, herbe...).

Qui est concerné par l'obligation de débroussaillage ?

En zone rurale, vous êtes concerné par l'obligation de débroussaillage si vous êtes propriétaire d'une construction, d'un chantier ou d'une installation.

Quand débroussailler?

La période idéale est la période hivernale mais le débroussaillage peut être réalisé toute l'année.

Sur quel périmètre débroussailler ?

Vous avez l'obligation de débroussailler votre terrain et de le maintenir en état débroussaillé s'il est situé à moins de 200 mètres d'un bois ou d'une forêt.

Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 50 mètres. Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privé), le débroussaillage doit être fait autour de votre habitation sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie. Pour plus d'information, vous pouvez contacter la mairie ou la préfecture.

Quelles sanctions en cas de non respect de l'obligation de débroussaillage ?

Si vous ne respectez pas l'obligation légale de débroussaillage, la commune (ou le préfet si la commune n'agit pas) peut vous mettre en demeure de le faire. Le maire peut décider d'une astreinte de 100 € maximum par jour de retard. Le montant total des sommes exigées est d'au maximum 5 000 €.

Vous aurez à payer cette astreinte à partir de la notification de la mise en demeure et jusqu'à ce que vous fassiez le débroussaillage, ou jusqu'à ce que le maire (ou le préfet) le fasse faire d'office à vos frais. Le recouvrement des sommes se fait par trimestre échü. Le maire peut vous accorder une exonération partielle ou totale des frais si vous justifiez que vous n'avez pas pu respecter l'intégralité de vos obligations en raison de circonstances extérieures.

La commune peut également vous infliger une amende administrative pouvant aller jusqu'à 30 € par m² non débroussaillé.

Par ailleurs, vous risquez une amende pénale pouvant aller jusqu'à 750 € (1500 € dans un lotissement).

Si le fait que vous n'avez pas débroussaillé a permis la propagation d'un incendie qui a détruit le bien d'autrui, vous pouvez être condamné à une peine allant jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.

S'il s'agit de votre logement, votre assureur peut appliquer une franchise supplémentaire d'un montant maximum de 5 000 €.

Nettoyage des voies communales

Le nettoyage des voies communales est assuré par la commune. Cependant, en cas d'orage ces voies sont régulièrement souillées par de la terre provenant de chemins privés. Nous demandons donc à tous les propriétaires de ces chemins de faire le nécessaire afin que ces parties de voies publiques soient nettoyées correctement après les intempéries.

Borne de passage dans la cour des Frères

Rappel : Une borne a été installée afin de limiter l'accès à la cour des Frères aux véhicules des seuls propriétaires et locataires du bourg. Ces personnes ont signé une convention avec la commune et ont reçu une télécommande dédiée au fonctionnement de ladite borne. Ce sont donc les seules personnes habilitées à l'utiliser et cela uniquement pour leur besoin personnel.

Eu égard aux éléments exposés ci-dessus :

- ☒ Une personne s'étant procurée un bip sans avoir signé la convention est dans l'illégalité.
- ☒ Une personne possédant un bip et l'utilisant pour faire entrer un véhicule qui ne lui appartient pas, le fait sous sa propre responsabilité.
- ☒ L'assurance de la commune ne pourra pas intervenir.

D'autre part nous rappelons que la borne remonte quand elle a détecté le passage d'une masse métallique (en général une automobile) mais si vous avez baissé la borne et qu'une autre masse métallique passe avant vous (vélo, moto ou autre) la borne se relèvera avant ou pendant votre passage.

Rangement des poubelles

Chaque foyer possède maintenant deux poubelles et il est nécessaire de les sortir à bon escient pour le ramassage des ordures. Comme vous le savez nos voies communales sont très étroites, il est donc aussi indispensable pour des raisons de sécurité et de bienséance de ranger ces poubelles dès que possible après le passage des camions de ramassage.

Réunion publique

Vous êtes invités à une réunion publique d'information en mairie le **vendredi 8 septembre à 20 heures**. Les sujets suivants seront abordés :

- ☒ Présentation du dossier définitif de l'aménagement de la place des Portes.
- ☒ Point sur les projets en cours : destination du terrain de tennis, aménagement de la parcelle ex Juliat, nouveau parking.

Balade au Fil des Arts

Une randonnée de 8 ou 15 km (au choix) pour aller à la rencontre de 13 artistes peintres, sculpteurs, photographes ou encore céramistes qui investissent des lieux insolites entre Sainte-Croix et Pavezin. Dégustation de produits du terroir et intermèdes musicaux émailleront votre parcours.

Dimanche 1er octobre, à partir de 8 h

Tarif : 8 €, 2 € pour les moins de 12 ans

Inscription le jour même à Sainte-Croix-en-Jarez entre 8h et 14h

Vienn'art en Balade

Une exposition artistique dans le petit cloître organisée en partenariat entre l'association de Sauvegarde de la Chartreuse et le collectif Vienn'art.

Du samedi 23 septembre au dimanche 1^{er} octobre de 14h à 18h. Entrée libre

Appel pour du matériel ancien

Pour décorer le sous-sol de l'ermitage, l'association de Sauvegarde recherche du matériel ancien pour illustrer le travail du chartreux dans son bucher : chevalet, scies, haches...

Merci de prendre contact avec Jean-Michel Chauvet : sauvegardechartreuse@gmail.com

Merci de votre coopération.

Mon Petit Marché

Tous les mercredis de 15 h à 19 h à la ferme du moulin des Chartreux "mon p'tit marché de producteurs" :
Légumes – fruits – fromages – viande (veau, porc, volaille) – œufs – mie

Goûter à la ferme – plats cuisinés à emporter

Musicales 2023

Après une année 2022 consacrée aux Grands Classiques du répertoire, la saison 2023 des "**Musicales de Sainte-Croix-en-Jarez**", 38^{ème} édition, va nous conduire vers des horizons très différents. François Sauzeau, Directeur Artistique, a souhaité nous emmener sur des chemins de traverse à la découverte de différentes musiques : duo violon - piano, musique à mi-chemin entre jazz et contemporain, sans oublier le Divin Mozart ! D'où cette impression de "**Mosaïque**" qui a donné son nom à cette saison. La diversité permettra à chacun de trouver son "émotion".

□ **10 septembre** : Duo violon – piano avec **Marie-Annick NICOLAS**, la prestigieuse violoniste couronnée de multiples prix internationaux, et **Agnès GRAZIANO-DELECHAMP**, merveilleuse pianiste ayant bénéficié de l'enseignement de grands maîtres tels que Roger Muraro, François-René Duchable, Maria-Joao Pires ou Pierre-Laurent Aimard. De nombreux compositeurs sont au programme (Brahms, Ravel, Tchaïkovski, Franck...)

□ **17 septembre** : Nous naviguerons sur "**L'Océan Sonore**", où la voix de **Catali Antonini** nous envoûtera dans une **Rêverie aquatique**, accompagnée par 3 musiciens **Stéphane Pelegri** (piano, vibraphone), **Greg Théveniau** (basse) et **Hervé Humbert** (batterie). Une découverte à ne surtout pas manquer !

□ **24 septembre** : Nous retrouverons le Divin Mozart pour écouter la **Sérénade n° 10 en si bémol majeur**, KV 361, dite **Gran Partita**. Ce sont 12 instruments à vent et une contrebasse de l'Orchestre National de Lyon qui nous feront découvrir ce chef-d'œuvre.

Tous les concerts ont lieu dans l'église, à 16h00

Tarif : de **18 à 22 €** - Abonnement possible.

Pensez à demander le tarif réduit pour les habitants de Sainte-Croix-en-Jarez et Pavezin. Nous vous conseillons de réserver au plus vite sur le site :

www.chartreuse-saintecroixenjarez.com

Appel aux souvenirs !

L'Association de Sauvegarde et d'Animation de l'ancienne Chartreuse de Sainte-Croix avait lancé en 2019 le projet d'une collecte mémorielle auprès des habitants de notre commune. Les souvenirs recueillis par un étudiant en anthropologie de l'Université de Lyon 2 ont donné lieu à un livre que j'ai écrit et à un jeu des Cartusiens qui seront présentés lors des Journées du Patrimoine le samedi 16 et le dimanche 17 septembre 2023. L'appel que je lance aujourd'hui concerne un autre projet, celui d'écrire un document recensant les divers lieux-dits de la commune ; par exemple, où se situe la « Paccaly » ? Quelle est l'histoire du lieu le « Champ du Peu » ? Pourquoi ce nom ?.... Ce genre de document a été réalisé dans d'autres communes et, pourquoi pas la nôtre ? Je compte donc sur toutes celles et ceux qui pourront me fournir des renseignements sur ces lieux-dits pour que perdure la mémoire de notre commune. Vous pouvez me contacter par mail : rene.vassoille@wanadoo.fr ou au 04/77/20/22/53. Merci pour vos réponses !

René VASSOILLE

Concert Pierre Valmont

Nous avons la joie de vous proposer un CONCERT RUE VALMONT en sa version duo de Guitares et Chant le 30 Septembre 2023 à partir de 17h dans le Cloître à Sainte-Croix-en-Jarez

Au programme : Chanson française aux couleurs Pop Folk et Blues

Un Entracte avec Dégustation de quelques produits locaux vous sera offert.

Ouverture de la Billetterie pour le CONCERT sur le lien suivant : www.chartreuse-saintecroixenjarez.com

Pour plus de renseignements, s'adresser à l'O.T. de Sainte-Croix-en-Jarez Tél. : **06 89 65 83 29**

Le nombre de places étant limité soyez-les premiers et les bienvenus !

Tarif adultes 18€

12-18 ans 12€

Gratuit pour les moins de 12 ans

Journée Défense et Citoyenneté

Comment ça fonctionne ?

1. Je dois me faire recenser dans ma mairie muni de ma carte nationale d'identité ou de mon passeport (**16 ans**)
2. Je récupère mon attestation de recensement en mairie
3. Je surveille ma boîte mail : mail de confirmation de la part du CSNJ (Centre du Service National de la Jeunesse) - délai 3 à 6 mois
4. Je crée mon compte sur majdc.fr
5. Je reçois ma convocation et je me rends à ma JDC

Contacts : CSNJ Lyon :

Téléphone : 09 70 84 51 51

Adresse mail : csnj-lyon.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Pour plus d'informations rendez-vous sur majdc.fr

Actualité du Point Information

Avec la fin de l'été, le Point Information reprend son rythme de moyenne saison : ouverture tous les jours sauf les mardis, visites les mercredis, samedis et dimanches à 15h et tous les jours d'ouverture à 11h et 15h pendant les vacances scolaires.

L'église médiévale sera fermée pour travaux jusqu'à la fin de l'année mais les visites se poursuivent sur le reste du Site.

Les événements à venir sur le Site de la Chartreuse

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Cette année nos médiateurs vous attendront dans l'ancienne cuisine et l'ermitage pour une déambulation libre de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Samedi 16 et dimanche 17 septembre

Gratuit

La nouveauté ? La chapelle de Jurieux sera exceptionnellement ouverte les après-midis, de 13h30 à 17h30.

JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE

Atelier « Dedans-dehors »

Le temps d'un atelier, les enfants sont invités découvrir l'architecture tout en s'amusant.

Dimanche 15 octobre

Gratuit sur réservation

Le bon plan ? La visite guidée sera gratuite tout le week-end. Pensez à réserver vos places !

VACANCES DE LA TOUSSAINT

Atelier « Mon herbier de la Chartreuse »

Vous vous demandez comment occuper les enfants pendant les vacances ? Notre médiatrice s'en charge ! Pendant 2h, elle leur fera découvrir les plantes avant de créer avec eux leur herbier personnel.

Mercredi 25 octobre à 14h

Tarif : 9 € sur réservation

Cluedo géant « Entre le marteau et l'enclume »

Vous pensiez que Sainte-Croix-en-Jarez était un petit village tranquille ? Pourtant, comme chaque année, un crime va y être commis : le Cluedo Géant est de retour !

Dimanche 29 octobre

Avis aux amateurs : cette année, 4 suspects seront interrogés par les enquêteurs d'un jour. Nous cherchons donc 4 volontaires pour les incarner et tenter de mener, le temps d'un après-midi, les joueurs sur de fausses pistes. Si ça vous tente, venez nous voir au Point Information ou contactez-nous au 04 77 20 20 81.

Pour tout savoir sur la programmation, consultez notre agenda sur :

<https://chartreuse-saintecroixenjarez.com/agenda/>.

Pour l'équipe municipale, le Maire